


PLAN DE LUTTE - PLAN D'ACTION 2020-2021

Le présent outil vise à soutenir la direction d'établissement dans la mise en œuvre d'une démarche de gestion concertée pour l'élaboration et les suivis relatifs au plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, l'établissement d'enseignement a élaboré un projet éducatif. Cet exercice terminé, l'établissement d'enseignement peut se doter d'un plan d'action plus spécifiquement lié au plan de lutte et découlant de son projet éducatif. Ce plan d'action permettra de faciliter les suivis et la mise en œuvre des actions propre au plan de lutte tout en favorisant la collaboration de tous les acteurs concernés.

PROJET ÉDUCATIF	
Orientation	Assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire.

PLAN DE LUTTE ¹	
Objectif spécifique et mesurable n°1	D'ici le 1 ^{er} mai, réduire les situations de violence verbale entre les élèves de 1 ^{re} secondaire de 50 %.

Identification des actions	Groupe visé	Responsable	Mise en œuvre de l'action			Ressources			Mode d'évaluation	Suivi *		
			Durée	Fréquence	Lieu	Humaines	Matérielles	Financières		(dates ou étapes)		
Action n°1 Troupe de théâtre Parminou (prévention universelle)	Tous les élèves	Comité plan de lutte	75 min	octobre	Amphithéâtre	Services éducatifs complémentaires et équipe technique	salle	Mesure 15031	Questionnaire aux élèves et au personnel			
Action n°2 Ateliers sur la gestion de soi (prévention universelle)	Tous les élèves de 1 ^{re} secondaire	Enseignant titulaire	4 ateliers	Une fois/cycle novembre et décembre	Classe	Technicien en éducation spécialisée	Référent Ékip	Budget photocopie	Échange dirigé (sous-groupe) Questionnaire aux élèves Recensement	 octobre		
Action n°3 Ateliers Un temps d'arrêt (prévention spécifique)	Élèves identifiés	Psychologue	30 min	Un midi/cycle	Local de théâtre	Psychoéducateur, TES et enseignant	Programme maison	Mesure 15031				
Action n°4 Journée Bienveillance	Tout le personnel et les élèves	Conseil des élèves	1 journée	mai	Multiple selon les activités	AVSEC et animateur de vie étudiante						

¹ Le plan de lutte d'un établissement devrait s'inscrire en cohérence avec le projet éducatif de l'école. Toutefois, selon l'analyse de la situation, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son plan de lutte d'autres objectifs que ceux qui sont inscrits au projet éducatif, s'il juge pertinent de le faire.

Objectif spécifique et mesurable n°2 Offrir une formation au personnel scolaire pour les outiller à intervenir de façon efficace d’ici la fin de l’année scolaire.

Identification des actions	Groupe visé	Responsable	Mise en œuvre de l’action			Ressources			Mode d’évaluation	Suivi *		
			Durée	Fréquence	Lieu	Humaines	Matérielles	Financières		(dates ou étapes)		
Action n°1 Formation L’adulte témoin (prévention universelle)	Tout le personnel	Comité plan de lutte	3 h	Août : 2 h janvier : 1 h	Bibliothèque	Ressources CSS			Questionnaire après chacune des rencontres	✓ août	janvier	mai
Action n°2												
Action n°3												

Objectif spécifique et mesurable n°3

Identification des actions	Groupe visé	Responsable	Mise en œuvre de l’action			Ressources			Mode d’évaluation	Suivi *		
			Durée	Fréquence	Lieu	Humaines	Matérielles	Financières		(dates ou étapes)		
Action n°1												
Action n°2												
Action n°3												